



CANDIDATE AU CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME

ESPAGNE  
2018-2020



# Présentation

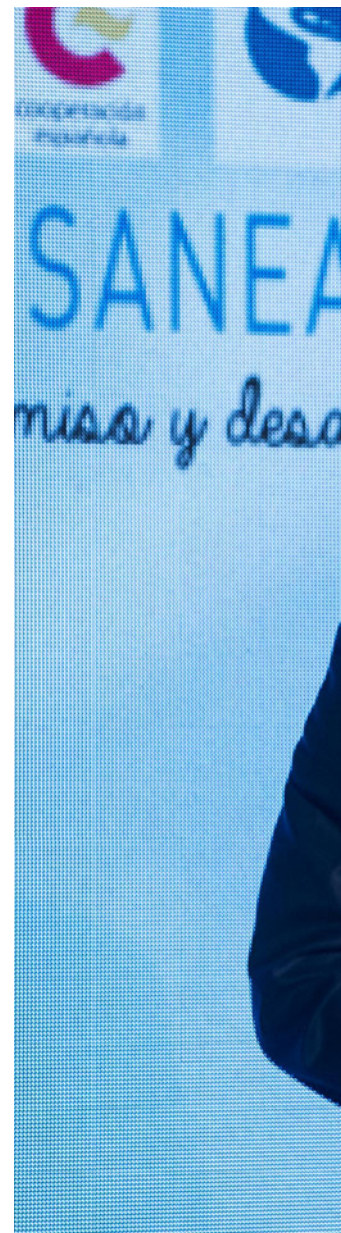
## 01

### **L'Espagne est fermement déterminée à contribuer à la défense et à la promotion des droits de l'homme dans le monde.**

La protection et la promotion des droits de l'homme sont prioritaires pour l'Espagne. Notre pays accorde une importance fondamentale à la possibilité d'intégrer pour la deuxième fois le principal organe des Nations Unies en matière de droits de l'homme pour la période 2018-2020. C'est pour cela que nous avons présenté notre candidature en juin 2013. Cinq ans se sont écoulés depuis notre premier mandat (2010-2013) et nous souhaitons donner un nouvel élan à notre engagement ferme en faveur des droits humains et, en particulier, du système multilatéral de protection et de promotion de ces droits.

L'Espagne a pris un grand nombre d'engagements en matière de protection des droits de l'homme et s'est soumise au contrôle des organes de traités. Notre pays est partie à huit traités internationaux fondamentaux en matière de droits humains et à neuf protocoles facultatifs.

Nous avons articulé notre action de politique extérieure en matière de droits de l'homme autour de cinq axes : la promotion de l'abolition de la peine de mort ; la non-discrimination en raison du genre, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ; les droits des personnes en situation de handicap ; les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ; les entreprises et les droits de l'homme. De manière transversale, nous accordons une attention particulière au soutien apporté aux défenseurs des droits de l'homme avec, entre autres, la mise en place de mécanismes de protection nationaux.





## **La défense et la promotion des droits de l'homme témoignent d'une véritable exigence de la société espagnole.**

Notre cadre législatif et institutionnel, de même que les politiques publiques que nous avons mises en œuvre, reflètent au niveau national l'engagement de notre pays envers la défense et la promotion des droits de l'homme à l'échelle internationale, une réalité mise en évidence par le 2e examen périodique universel (EPU) auxquels nous avons été soumis début 2015. L'Espagne est déterminée à continuer d'œuvrer en faveur de l'application et du développement des droits de l'homme en prenant pour référence le document final de l'EPU.

Par le biais de consultations, l'Administration collabore avec l'institution nationale des droits de l'homme – ou « Bureau du médiateur » – et avec les organisations non gouvernementales pour la formulation de textes de lois, de politiques et de programmes, tout en encourageant « par ailleurs » une large participation aux forums régionaux et internationaux.

La présence d'experts espagnols dans six organes de traités est un exemple supplémentaire de l'engagement de notre société dans le combat pour les droits humains dans divers domaines, et témoigne de la qualité de nos spécialistes en la matière.



# Un pays fiable et engagé envers la protection et la promotion des droits de l'homme

02

## **L'Espagne contribue au fonctionnement efficace du Conseil des droits de l'homme et appuie l'indépendance du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.**

Nous jouons un rôle actif au sein du Conseil des droits de l'homme. Nous nous impliquons dans les débats et les dialogues interactifs. Nous participons aux négociations de résolutions et autres documents, et nous présentons des initiatives.

Nous soutenons les travaux des titulaires de mandats de procédures spéciales (en particulier ceux du Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement et de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées).

## **Nous réalisons des contributions substantielles à la consolidation du cadre normatif des droits de l'homme.**

L'Espagne encourage activement la ratification de conventions. Elle le fait essentiellement par le biais de recommandations dans le cadre des examens périodiques universels auxquels sont soumis les pays, mais aussi en donnant l'exemple.

L'Espagne est le troisième pays à avoir ratifié le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et elle se soumet à la procédure de plaintes individuelles au sein de ce protocole dans ce protocole. Elle est également membre de son groupe d'amis.

Elle a été l'un des premiers pays à ratifier le troisième Protocole facultatif de la Convention des droits de l'enfant et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à



## **DROITS DE L'HOMME A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT**

*Nous avons été à l'origine de la reconnaissance par le Conseil et par l'Assemblée générale des Nations Unies des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement en tant que composantes essentielles du droit à un niveau de vie suffisant (article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), tel qu'approuvé par consensus dans la résolution 70/169 (2015) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous appuyons l'application des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre de nos politiques de coopération au développement et d'initiatives concrètes, notamment le Fonds de coopération pour l'eau et assainissement.*

l'égard des femmes et la violence domestique signée à Istanbul. Et elle a aussi été l'un des premiers pays à ratifier la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap et son Protocole facultatif.

### **Nous promovons des initiatives multilatérales dans le domaine des droits de l'homme.**

L'Espagne présente régulièrement des initiatives au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a ainsi présenté avec l'Allemagne la résolution sur « les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement », qui appelle à une réalisation concrète de ces deux droits fondamentaux. Aux côtés de





l'Équateur, du Maroc, des Philippines, de l'Italie et de la Roumanie, l'Espagne a présenté au Conseil des droits de l'homme la résolution sur « la contribution des parlements au travaux du Conseil des droits de l'homme et à son examen périodique universel » afin que les parlements conjuguent leurs efforts pour contribuer de manière efficace à la promotion et à la protection des droits humains.

### **Nous appuyons et nous participons activement à l'examen périodique universel (EPU).**

L'EPU a montré qu'il jouait un rôle irremplaçable dans la promotion et la protection des droits de l'homme de par le monde. L'Espagne a été examinée à deux reprises dans le cadre de ce mécanisme, en 2010 et en 2015. Lors du deuxième examen, cent quatre-vingt-neuf (189) recommandations lui ont été adressées – nombre semblable à celui d'autres États –, et elle a directement accepté cent soixante-neuf (169) d'entre elles. Nous participons activement aux sessions de l'EPU, aux cours desquelles nous apportons des commentaires constructifs et faisons des recommandations aux pays examinés, comme preuve de notre engagement envers un mécanisme dont les deux piliers essentiels sont l'universalité et le dialogue.

### **Nous sommes ouverts au contrôle de nos politiques en matière de droits de l'homme.**

L'Espagne a ratifié tous les protocoles établissant des procédures de plaintes individuelles, adjoints aux conventions internationales auxquelles elle est partie. Reconnaisant le rôle crucial que jouent les procédures spéciales du Conseil dans le contrôle du respect des obligations internationales et l'importance du soutien technique qu'elles apportent, l'Espagne a lancé dès 1991 une invitation ouverte

## **POUR LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

*L'Espagne est le premier pays à avoir présenté en mai 2010 le rapport au Comité des droits des personnes handicapées.*

*Elle a obtenu le prix international Franklin Roosevelt 2013 pour son engagement international en faveur des droits des personnes en situation de handicap.*

et permanente à tous les titulaires de mandats de procédures spéciales pour que des visites puissent être organisées dans notre pays lorsque la demande en sera faite (groupes de travail, rapporteurs spéciaux et experts indépendants). Nous sommes toujours ouverts à un dialogue enrichissant dans le cadre de l'obligation de tous les États de coopérer avec les organes de traités et autres mécanismes de surveillance. Depuis sa dernière élection au Conseil, l'Espagne a reçu la visite du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, du Groupe de travail sur les disparitions forcées, du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, et du Groupe de travail sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique. L'Espagne est à jour dans la présentation des rapports périodiques requis par les différents organes de traités.

### **Nous travaillons pour la promotion des questions relatives aux droits de l'homme au sein du Conseil de sécurité.**

Tout au long de son mandat au Conseil de sécurité (2015-2016), l'Espagne a veillé à ce que cet organe prête une attention suffisante aux questions relevant des droits humains. Le respect des droits humains est une condition indispensable à la paix. Nous avons souligné l'importance de la prévention des violations de droits humains et de la lutte contre l'impunité dans ce domaine. Nous avons œuvré à la promotion du langage des droits de l'homme dans les négociations des mandats de missions des Nations Unies. Nous avons apporté notre appui et notre participation active aux réunions portant sur les questions liées aux droits humains. Nous avons suivi avec un grand intérêt les rapports remis au Conseil de sécurité par le Haut-Commissaire et le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme.









## **JUSTICE ET INSTITUTIONS SOLIDES**

*Les programmes de la coopération espagnole, MASAR, d'accompagnement des processus de gouvernance démocratique dans le monde arabe, APIA, de promotion de politiques publiques inclusives et participation de la société civile en Afrique subsaharienne, et Interconnect@, de transfert, échange et gestion des savoirs pour le développement en Amérique latine et aux Caraïbes, sont menés en adéquation avec le respect des droits humains.*

Nous avons acquis un engagement actif en faveur des agendas sur les enfants dans les conflits armés, sur la protection des civils et sur la question « femmes, paix et sécurité ». À l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 (2000), « Femmes, paix et sécurité », le Conseil de sécurité, sous présidence espagnole, a organisé en octobre 2015 un débat public de haut niveau qui a abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2242, laquelle prend le relais de la résolution 1325 et ouvre la voie à la pleine participation des femmes à la construction de la paix.

Nous avons travaillé à la promotion de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, convaincus que les violations massives et systématiques des droits humains, déjà inacceptables en soi, peuvent conduire à des génocides, à des crimes de guerre, à des nettoyages ethniques et à des crimes contre l'humanité.

### **Les droits de l'homme sont une composante essentielle de la coopération espagnole au développement.**

Le « Manuel pour l'application de l'approche axée sur les droits humains » de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) constitue le cadre conceptuel d'un processus de développement humain fondé sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. Dans l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable, les droits humains, l'égalité des genres et la lutte contre les inégalités sont des questions prioritaires pour l'Espagne. Nous continuerons d'impulser l'approche des droits dans tous les objectifs de développement durable.

# Dix objectifs pour la période 2018-2020

03

**01 /** Comme lors de notre précédent mandat, nous participerons activement à la recherche de points de convergence dans les consultations et négociations avec un **niveau élevé d'exigence permanente quant à la défense et à la promotion des droits de l'homme.**

**02 /** Nous maintiendrons des contacts suivis avec les pays membres et non membres du Conseil des droits de l'homme, afin d'aborder les questions les plus importantes dans l'optique d'une **politique de l'information généreuse et transparente.** Nous porterons une attention particulière aux opinions de la société civile en tant qu'interlocuteur du Conseil des droits de l'homme.

**03 /** Nous travaillerons pour **parvenir à une égalité réelle des chances et mettre fin à la discrimination,** en cohérence avec notre participation active à la définition de politiques et à la création d'instruments et d'institutions visant à lutter contre la discrimination pour des raisons de genre, contre la violence de genre et contre la traite aux fins d'exploitation sexuelle.

**04 /** Nous nous engagerons activement en faveur des **droits des personnes en situation de handicap.** Nous impulserons la ratification et l'application de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap de 2006 et nous prendrons une part active aux négociations sur les résolutions ayant pour objet ces droits, dans le cadre des séances du Conseil.

**05 /** La défense et la promotion des **droits économiques, sociaux et culturels** constituent également un domaine-clé de l'action de notre pays. Nous continuerons d'impulser les **droits humains à l'eau**



**potable et à l'assainissement**, dont la réalisation effective constitue une condition indispensable pour pouvoir exercer d'autres droits, notamment le droit à la santé, à l'éducation et à l'alimentation.

**06 / Nous promouvrons la démocratie et l'état de droit** en tant qu'instruments indispensables pour le développement et la réalisation effective des droits de l'homme..

**07 /** Nous persévérons dans la **lutte contre le racisme, la xénophobie et les crimes de haine.**

**08 /** Nous contribuerons à l'institutionnalisation et à l'amélioration du **fonctionnement efficace du Conseil des droits de l'homme**, nous appuierons les travaux relevant des procédures spéciales, ainsi que les instruments et mécanismes universels en matière de droits de l'homme, en particulier le troisième cycle de l'examen périodique universel.

**09 /** Nous serons fidèles à notre rôle de **pays carrefour** entre le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident, et à notre **vocation plurielle, ouverte et solidaire.**

**10 /** En somme, l'Espagne s'engage à travailler, au sein du Conseil des droits de l'homme, pour un **monde plus juste, solidaire et respectueux des droits de l'homme.**



Junio 2016

NIPO (papel): 501-16-050-5. NIPO (en línea): 501-16-052-6

Imprime: Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación

Diseño: Oficina de Información Diplomática / [www.nolsom.com](http://www.nolsom.com)

Fotografías: AECID y Agencia EFE



CANDIDATE AU CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME

ESPAGNE  
2018-2020



[#Spain4HumanRights](#)